

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2017

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Joseph PELISSIER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, Jean SAVEL, Gilles TRONCHON.

Etaient absentes: Mme Catherine BOUAMRANE qui a donné procuration à Mme Aurélie BONNEFOY et Mme Alexandra REYNAUD qui a donné procuration à M. Louis Pommier.

M Jean-Christophe PRORIOL a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 14 avril 2017.

Labroc :

Le Maire rappelle la réunion prévue à Labroc le 1^{er} juin à 18h30 à la Maison de la Chasse afin d'évoquer les travaux qui vont débuter.

Associations:

Il est rappelé que les associations sont normalement tenues de donner une copie de leur budget à la commune lorsque celle-ci verse une subvention.

Planning des employés :

Certains élus souhaiteraient que le planning des travaux réalisés par les employés du service technique soit distribué à tous les élus lors des réunions du Conseil. Cela se faisait mais, à la demande de certains élus, a été arrêté. Il est proposé que ce planning, sui existe et est tenu par l'adjoint aux travaux, soit disponible sur simple demande des élus.

Commission des travaux et des bâtiments :

La prochaine commission se réunira le 6 mai à 10h30. RDV en mairie puis visite des différents chantiers.

<u>Délibération n°2017-21</u> <u>Objet : Budget primitif</u>

Le maire présente en détail au Conseil Municipal le budget primitif pour l'année 2017 et invite chacun à s'exprimer.

Cette année 2017 verra une grosse campagne de goudronnage ainsi que le démarrage de nombreux travaux de renforcement ou enfouissement de réseaux pour le confort des habitants.

Pour le fonctionnement, la commune souhaite continuer ses efforts pour le soutien au périscolaire, garderie et au dynamisme associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.